

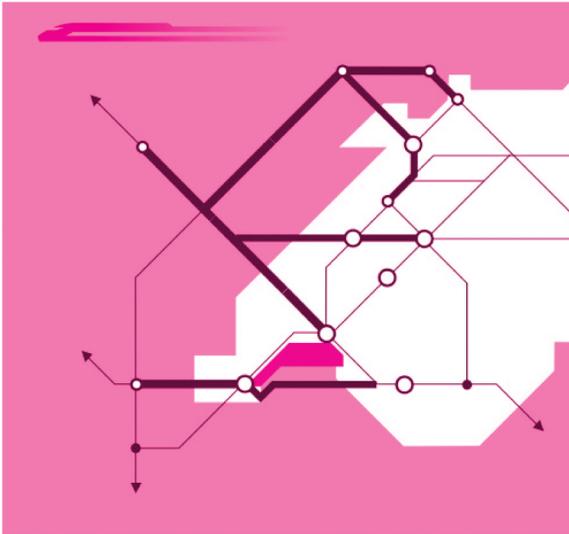
# OUESTRAIL

Simplon – Lötschberg – Jura

*Association de Suisse occidentale pour des liaisons  
ferroviaires performantes / Westschweizer Vereinigung  
für leistungsfähige Bahnverbindungen*

---

Anciennement / Früher "Communauté d'intérêt de la  
ligne Simplon-Lötschberg" **CISL** et / und "Communauté  
d'intérêt des transports de l'Arc jurassien" **CITAJ**



## ***Assemblée générale Generalversammlung***

*Vendredi 20 août 2004*

*10h30 – 14h30*

*Neuchâtel*

## Ordre du jour / Traktanden AG /GV 2004

**10h00 – 10h30** Café d'accueil / Empfangskaffee

**10h30 – 12h15** Affaires statutaires / Statutarische Geschäfte

1.	Salutations	Begrüssung
2.	Procès-verbal de l'assemblée générale 2003 <sup>1</sup>	Protokoll der Generalversammlung 2003 <sup>2</sup>
3.	Rapport du Président	Bericht des Präsidenten
4.	Comptes 2003, rapport des vérificateurs et décharge	Jahresrechnung 2003, Bericht der Kontrollstelle
5.	Programme d'activité et budget 2004	Jahresprogramm und Budget 2004
6.	Barème des cotisations 2005	Mitgliederbeiträge 2005
7.	Adoption du nom de la nouvelle association	Genehmigung des Namens der neuen Vereinigung
8.	Adoption des statuts de la nouvelle association	Genehmigung der Statuten der neuen Vereinigung
9.	Election du Président	Wahl des Präsidenten
10.	Election des membres du comité	Wahl der Vorstandsmitglieder
11.	Désignation des vérificateurs des comptes	Wahl der Kontrollstelle
12.	Adoption de la résolution	Verabschiedung der Resolution
13.	Divers	Diverses

**12h15 – 12h30** PAUSE

**12h30 – 13h15** Exposé de M. Francis Sermet Directeur de "Développement économique suisse occidentale"

***Liaisons ferroviaires et développement économique / Eisenbahnverbindungen und Wirtschaftsentwicklung***

**13h15 – 14h30** Collation / Imbiss

Les participants recevront une documentation complémentaire une semaine avant l'AG. Die Teilnehmer/-innen erhalten eine Woche vor der Versammlung zusätzliche Unterlagen

---

<sup>1</sup> Le procès-verbal de l'assemblée du 27 juin 2003 a été envoyé aux membres par notre courrier d'octobre 2003. Ce procès-verbal est par ailleurs disponible sur le site [www.cisl-info.ch](http://www.cisl-info.ch)

<sup>2</sup> Das Protokoll der Versammlung vom 27. Juni 2003 wurde den Mitgliedern mit unserer Post vom Oktober 2003 zugestellt. Es ist auch verfügbar auf der Website [www.cisl-info.ch](http://www.cisl-info.ch)

Rapport du président

## Une année de transition

Après la décision de principe prise lors de la Journée des transports de 2003 et visant à fusionner CISL et CITAJ, les deux comités ont siégé en commun pour préparer les détails de cette union.

Plusieurs séances ont été consacrées à des problèmes bien terre-à-terre: projet de statuts, organisation interne, mise en place de la « routine administrative ». Les comités se sont également penchés sur la problématique du nom de la nouvelle association : la quadrature du cercle, lorsque l'on veut à la fois faire court, sonore, explicatif, explicite, compréhensible dans toutes les langues nationales, etc., etc... Nous souhaitons que OUESTRAIL, fruit de ces réflexions, convienne à l'assemblée et devienne désormais notre appellation commune.

Vos comités ont également entretenu des contacts étroits avec la CTSO, la conférence des directeurs cantonaux des transports de la Suisse occidentale, avec lesquels nous partageons un secrétariat commun (assumé avec compétence et dynamisme par M. Jean-Claude Hennem) et des préoccupations identiques sur l'avenir des transports ferroviaires. CTSO et OUESTRAIL devront démontrer leur complémentarité, et ce dans des délais très brefs !

En effet, l'actualité démontre tous les jours l'importance des enjeux auxquels la Suisse occidentale est confrontée : Rail 2000 (2<sup>e</sup> étape), Réforme des chemins de fer (2) constituent des projets essentiels pour l'avenir des transports dans notre région. De même, le suivi des réalisations en cours (NLFA) n'est pas de tout repos puisque des décisions pourtant acquises peuvent être remises en question par les priorités financières décidées par le Parlement, les aléas de la géologie, ou les retards dans la mise en œuvre de certaines technologies (sécurité ferroviaire, p. ex.). S'agissant enfin des liaisons avec les réseaux européens à grande vitesse, il faudra que la région se mobilise pour obtenir les raccordements au réseau TGV français qui sont demandés depuis longtemps ou pour s'assurer que la Confédération assume les engagements qu'elle a pris vis-à-vis de la France sur le plan de la participation financière helvétique au financement de certains tronçons situés sur territoire français. Bref, OUESTRAIL naîtra dans un environnement animé, c'est le moins qu'on puisse dire !

Ce contexte justifierait à lui seul la démarche entreprise voici plusieurs années par les associations régionales de défense du rail, qui visaient à l'unification progressive. Le processus a pris du temps, mais il a permis de préparer les esprits au travail en commun qui représente une condition indispensable à la défense des intérêts bien compris de la Suisse occidentale.

C'est le moment d'adresser mes remerciements à toutes celles et ceux qui ont contribué à ce processus, chacune et chacun à leur manière et qui nous permettront, dans un environnement devenu plus difficile, de faire entendre avec clarté et efficacité la voix de la Suisse occidentale.

Pierre-Alain **Gentil**

Président CISL/CITAJ, Conseiller aux Etats

Bericht des Präsidenten

## Ein Übergangsjahr

Nach dem Grundsatzentscheid anlässlich des Verkehrstages 2003 für eine Fusion zwischen CISL und CITAJ haben deren Vorstände gemeinsam getagt, um die Einzelheiten der Vereinigung zu besprechen.

Mehrere Sitzungen waren dabei ganz und gar unspektakulären Problemen gewidmet: Statutenentwurf, interne Organisation, Festlegung der Geschäftsabläufe. Die Vorstände befassten sich auch mit der bekanntermassen vertrackten Namengebung: die Quadratur des Zirkels, sollte das Kürzel doch gleichzeitig gut klingen, kurz, klärend, eindeutig und in allen Landessprachen verständlich sein usw. Wir hoffen, dass der aus unserem Reflexionsprozess hervorgegangene Name OUESTRAIL an unserer Versammlung Beifall findet und von jetzt an unsere gemeinsame Bezeichnung sein wird.

Ihre Vorstände unterhielten des Weiteren enge Kontakte zur CTSO, der Konferenz der Verkehrsdepartementschefs der Westschweiz, mit denen wir ein gemeinsames Sekretariat unterhalten (kompetent und schwungvoll geleitet von Hr. Jean-Claude Hennem), vereint in der Sorge um die Zukunft des Eisenbahnwesens. CTSO und OUESTRAIL werden innert kürzester Frist aufzuzeigen haben, dass und wie sie sich ergänzen!

In der Tat zeigt sich im Moment fast schon Tag für Tag, wie viel für die Westschweiz auf dem Spiel steht: Bahn 2000 (2. Etappe) wie auch die Bahnreform (2) sind Projekte mit grossem Einfluss auf die Zukunft des Verkehrs in unserer Region. Ebenso halten uns die laufenden Realisierungen (NEAT) in Atem, weil bereits Beschlossenes wieder in Frage gestellt werden kann durch finanzpolitische Weichenstellungen des Parlaments, geologische Unwägbarkeiten oder die verzögerte Umsetzung bestimmter Technologien (z. B. bei der Bahnsicherheitstechnik). Bei den Verbindungen mit dem europäischen Hochleistungsnetz schliesslich wird sich die Region ins Zeug legen müssen, um die seit langem geforderten TGV-Anschlüsse zu erhalten und sicherzustellen, dass der Bund seinen Verpflichtungen gegenüber Frankreich nachkommt, was die Kostenbeteiligung der Schweiz an bestimmten Abschnitten auf französischem Territorium anbelangt. Kurz und gut – und durchaus zurückhaltend ausgedrückt –, OUESTRAIL erblickt das Licht der Welt in bewegter Zeit!

Allein schon dieser Kontext würde den Schritt rechtfertigen, den vor einigen Jahren die regionalen Bahninteressenverbände mit dem Ziel eines sukzessiven Zusammenschlusses einleiteten. Der Prozess hat seine Zeit gebraucht, dafür aber gut auf die gemeinsame Arbeit eingestimmt, ohne die sich die wohl begründeten Westschweizer Interessen schlicht nicht verteidigen lassen.

An dieser Stelle spreche ich all jenen, die in vielfältigster Art und Weise zu diesem Prozess beigetragen haben, meinen verbindlichen Dank aus. Dank ihnen werden wir in einem schwieriger gewordenen Umfeld die Stimme der Westschweiz klar und wirksam zur Geltung bringen können.

Pierre-Alain **Gentil**

Präsident CISL/CITAJ, Ständerat

## Budget 2004

La rémunération du temps de travail consacré à la politique des transports émerge au budget de la Conférence des transports de Suisse occidentale (CTSO) /

Die Abgeltung der verkehrspolitischen Arbeiten erfolgt über das Budget der Westschweizer Verkehrskonferenz CTSO

	<b>Dépenses Ausgaben</b>	<b>Recettes Einnahmen</b>
Site internet / Internetsite	20'000.00	
Secrétariat / Sekretariat	8'000.00	
Séances / Sitzungen	2'000.00	
Mandats externes / Externe Aufträge	15'000.00	
Cotisations des membres / Mitgliederbeiträge		20'000.00
Prélèvement sur réserve / Entnahme aus den Reserven		25'000.00
	<b>45'000.00</b>	<b>45'000.00</b>

## Programme d'activités / Tätigkeitsprogramm

### Dossiers ferroviaires / Eisenbahn-Dossiers

Défense des intérêts de la Suisse occidentale dans les dossiers suivants / Wahrnehmung der Westschweizer Interessen in folgenden Dossiers:

- Raccordement de la Suisse aux lignes ferroviaires à grande vitesse / Anschluss der Schweiz ans Eisenbahn-Hochleistungsnetz HGV
- Réforme des chemins de fer 2 / Bahnreform 2
- Rail /Bahn 2000
- NLFA / NEAT

### Site internet / Internetsite

Mise à jour et adaptation du site internet / Aktualisierung und Anpassung der Site

### Secrétariat / Sekretariat

Correspondance, gestion des fichiers, organisation des séances / Korrespondenz, Adressenverwaltung, Sitzungsorganisation

### Relations publiques / Public Relations

Représentations, contacts, travail média / Repräsentation, Kontakte, Medienarbeit

**Bilan / Bilanz**

<b>BILANZ / BILAN CISL</b>	<b>per 31.12.02</b>	<b>per 31.12.03</b>
<b>AKTIVEN / ACTIFS</b>		
PC 30-483331-8	119'987.85	140'817.60
UBS Bankkonto (CISL)	2'087.21	2'208.26
Verrechnungssteuer / impôt anticipé	187.05	253.50
Kontokorrent / compte courant CTSO	-	-
Transitorische Aktiven / actifs transitoires	220.00	750.00
<b>Total Aktiven / actifs</b>	<b>122'482.11</b>	<b>144'029.36</b>
<b>PASSIVEN / PASSIFS</b>		
Kreditoren / intérêts créditeurs	3'480.10	1'908.15
Vereinsvermögen per / fortune au 01.01.	113'089.80	119'002.01
./. Ausgaben/dépenses- (-) / Einnahmenüberschuss / excédent de recettes (+)	5'912.21	23'119.20
Vereinsvermögen per / fortune de l'association au 31.12.	119'002.01	142'121.21
Transitorische Passiven / passifs transitoires	-	-
<b>Total Passiven / total des passifs</b>	<b>122'482.11</b>	<b>144'029.36</b>

**Compte d'exploitation / Erfolgsrechnung**

<b>ERFOLGSRECHNUNG/COMPTE D'EXPLOITATION CISL</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>
<b>AUFWAND / CHARGES</b>		
CISL - Internet Website / site internet	22'439.25	823.25
Angebot 2007 / Broschüre CISL / offre 2007 / brochure CISL	3'658.40	-
a.o. Mitgliederversammlung 22.11.00 / assemblée extraordinaire du 22.11.00	-	-
Diverse Ausgaben / diverses dépenses	687.45	1'593.55
Bank- und PC-Spesen / frais bancaires et de CCP	173.19	123.85
<b>Total Aufwand / total des charges</b>	<b>26'958.29</b>	<b>2'540.65</b>
<b>ERTRAG</b>		
Mitgliederbeiträge Vorjahr / cotisations de l'année précédente	571.00	400.00
Mitgliederbeiträge laufendes Jahr / cotisations de l'année en cours	32'153.00	25'070.00
Gönnerbeiträge CISL / donateurs	-	-
Zinsertrag / intérêts	146.50	189.85
Sonstiger Ertrag / autres recettes	-	-
<b>Total Ertrag / total des recettes</b>	<b>32'870.50</b>	<b>25'659.85</b>
<b>Erfolg/ bénéfice d'exploitation</b>	<b>5'912.21</b>	<b>23'119.20</b>

# Statuts (deutsche Fassung in Separatdruck)

## I. Nom, siège, but et missions

### Article 1

OUESTRAIL, *Simplon – Lötschberg – Jura, association de Suisse occidentale pour des liaisons ferroviaires performantes* – (ci-après "OUESTRAIL") est une association au sens de l'art. 60 ss. du Code civil suisse, dont le siège est à son secrétariat.

L'association est née de la fusion entre la Communauté d'intérêts de la ligne Simplon-Lötschberg (CISL) et la Communauté d'intérêts des transports ferroviaires de l'Arc jurassien (CITAJ).

### Article 2

OUESTRAIL s'engage en faveur de liaisons ferroviaires performantes en Suisse occidentale. Son attention se porte sur l'offre internationale, nationale et interrégionale, aussi bien pour le trafic voyageurs que marchandises.

### Article 3

Les principales missions de l'association sont:

- La promotion d'une offre ferroviaire moderne et attractive en Suisse, notamment occidentale, et vers les réseaux des pays voisins
- La recherche d'informations, la préparation d'une documentation, de même que la participation active aux processus d'information et de décision
- La collaboration avec des organisations nationales et internationales ayant des objectifs analogues.
- Les études de conception, de marché et de projet, pour autant que leur financement soit préalablement assuré.
- L'information régulière des membres.

## II. Membres

### Article 4

*Peuvent devenir membres de l'association:*

- les cantons, les villes et les communes
- les associations économiques et touristiques
- toutes autres personnes physiques ou morales.

Les cantons de Suisse occidentale sont membres de droit.

## Article 5

Chaque membre peut quitter l'association en l'annonçant par écrit pour la fin de l'année civile en cours.

## Article 6

Le non paiement de la cotisation durant deux années consécutives entraîne automatiquement la perte de la qualité de membre.

# III. Organisation

## Article 7

Les organes de l'association sont:

- l'assemblée générale
- le comité
- le bureau
- l'organe de révision.

## Article 8

L'assemblée générale ordinaire a lieu une fois par année. Elle est convoquée par écrit par le comité au moins 20 jours à l'avance, en mentionnant les points portés à l'ordre du jour.

Une assemblée générale extraordinaire est convoquée lorsqu'un cinquième des membres le demande ou si le comité le juge nécessaire.

L'assemblée générale est seule compétente pour:

- élire le comité
- élire le président de l'association qui préside également le comité
- élire l'organe de révision
- approuver le rapport de gestion, les comptes annuels et le budget
- fixer les cotisations de membres
- modifier les statuts

Les propositions que les membres désirent traiter lors de l'assemblée générale doivent parvenir par écrit au secrétariat de l'association 10 jours avant la date de l'assemblée générale.

En règle générale, les votations et les élections ont lieu à main levée. Dix membres peuvent demander le vote à bulletin secret. Dans ce cas, l'assemblée se prononce à main levée sur la demande de vote au bulletin secret.

L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité simple des voix des membres présents.

Les modifications des statuts ainsi que la dissolution de l'association doivent réunir une majorité des deux tiers des voix des membres présents.

Chaque membre possède une voix. Il n'est pas possible de se faire représenter.

### **Article 9**

Le Comité est composé de 15 à 20 personnes. La provenance géographique doit être équilibrée.

La durée du mandat des membres du comité est de 4 ans et le renouvellement du comité intervient peu après le début de la législature fédérale. Les membres sont rééligibles.

Le comité se réunit en principe une fois par trimestre.

Le comité se détermine sur l'admission de nouveaux membres.

Les chefs de service des transports des cantons membres siègent d'office au sein du comité avec voix consultative.

Le comité nomme le secrétaire général et se constitue lui-même.

### **Article 10**

L'Association est dotée d'un bureau chargé d'exécuter les tâches courantes. Le bureau est composé du Président, du vice-Président et du Secrétaire général.

### **Article 11**

L'assemblée générale élit l'organe de révision pour deux ans.

Les réviseurs des comptes vérifient chaque année le bilan et le compte d'exploitation et soumettent à l'assemblée générale ordinaire un rapport avec leurs recommandations.

## **IV Présidence et secrétaire général**

### **Article 12**

Le président et le vice-président sont en règle générale des parlementaires fédéraux élus dans deux cantons membres de l'association.

### **Article 13**

Le secrétaire général est notamment chargé des tâches suivantes:

- Préparation des dossiers
- Relations avec les médias et les acteurs du domaine de la politique des transports
- Traitement des affaires courantes

- Gestion des fichiers de membres, des partenaires et des médias
- Organisation des séances et des assemblées
- Relations avec la Conférence des transports de Suisse occidentale

## V Ressources de l'association et responsabilité

### Article 14

Les moyens financiers de l'association se composent de:

- cotisations des membres
- éventuelles contributions de fonds et de fondations privés et publics
- contributions de donateurs

L'exercice comptable correspond à l'année civile. Un bilan et un compte d'exploitation sont établis pour chaque exercice.

### Article 15

Les engagements de l'association sont couverts uniquement par ses avoirs, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle de ses membres.

## VI Dispositions finales

### Article 16

L'association peut être dissoute à l'occasion d'une assemblée générale extraordinaire aux conditions prévues à l'art. 8 al. 6.

L'avoir social revient à une organisation poursuivant des buts analogues à ceux de l'association ou à une institution d'utilité publique. L'assemblée générale décide de l'affectation sur proposition du comité.

### Article 17

Sauf disposition contraire des présents statuts, les dispositions de l'article 60 ss. du Code civil suisse s'appliquent à ouestrail

### Article 18

Les présents statuts ont été approuvés lors de l'assemblée générale du 20 août 2004. Ils entrent en vigueur avec effet immédiat.

Neuchâtel, le 20 août 2004

Le Président: Pierre-Alain Gentil /Le secrétaire général: Jean-Claude Hennet

# Assemblée générale Generalversammlung **OUESTRAIL**

(anciennement / Früher CISL-CITAJ)

**20 août 2004 – Lieu / Ort:**

**Aula des jeunes rives de l'Université de Neuchâtel,  
Espace Louis-Agassiz 1**

Depuis la gare, possibilité d'utiliser le funiculaire auquel on accède depuis le sous-sol de la gare. Pour les personnes qui arrivent en voiture, possibilité d'utiliser le parking des Jeunes Rives à proximité. / *Das «Funi» ab Bahnhof-Untergeschoss verkürzt den Zugangsweg. Motorisierte können das nahe gelegene Parking benutzen.*

